



Casablanca, le 19 décembre 2011

**AVIS N° 163/11**

**RELATIF A LA DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE DE LA PARTICIPATION DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE JET ALU MAROC SA**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment ses articles 68 ter et 68 quater ;

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n° 1156-10 du 7 avril 2010 et notamment son article 3.9.1 ;

Vu la circulaire n°01/04 du CDVM du 08 juin 2004 relative aux franchissements de seuils de participation dans le capital ou les droits de vote des sociétés cotées ;

**ARTICLE UNIQUE**

La Bourse de Casablanca porte à la connaissance du public, la déclaration de franchissement de seuil de participation suivante :

Déclarant	: CDG
Valeur	: JET ALU MAROC
Marché	: Central
Quantité achetée	: 23.486 actions (dont 2.100 indirectement)
Prix unitaire moyen en MAD	: 259,656
Seuil franchi directement et indirectement à la hausse	: 5,00% (en capital et en droits de vote)
Date de franchissement	: 12/12/2011
Part détenue directement après Franchissement	: 1,991%
Part détenue indirectement après Franchissement	: 3,615% (Via CDG Capital)
Part détenue après Franchissements directe et indirecte	: 5,606 %
Intention du déclarant	: Poursuivre ses achats sur la valeur concernée

**DIRECTION DES OPERATIONS MARCHE**